



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.2/ISAR/L.5  
3 octobre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie et des  
questions financières connexes

Groupe de travail intergouvernemental d'experts  
des normes internationales de comptabilité et de publication

Dix-neuvième session, Genève, 25-27 septembre 2002

Point 3 de l'ordre du jour

**PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET DE PUBLICATION  
POUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Conclusions concertées

1. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication rappelle qu'à sa dix-huitième session, il a proposé d'examiner la gouvernance d'entreprise à sa dix-neuvième session, avec le thème sélectionné par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa sixième session en janvier 2002. Il a donc décidé, compte tenu du mandat qui lui est imparti de promouvoir la transparence et l'information, d'examiner les moyens d'aider les pays en développement et les pays en transition à identifier et à appliquer les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise pour améliorer la transparence, l'information financière et la responsabilité.
2. À sa dix-neuvième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a examiné le rapport soumis par le secrétariat sur les prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise (TD/B/COM.2/ISAR/15). Il s'est félicité de

l'objectif fixé dans le rapport d'aider les pays en développement et les pays en transition à élaborer leurs propres directives pour l'application de principes globaux de gouvernance d'entreprise, ainsi que du fait que le rapport illustre très bien la convergence d'opinions sur le contenu de l'information qu'il convenait de divulguer en matière de gouvernance d'entreprise.

3. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a décidé que des travaux supplémentaires étaient nécessaires sur les prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise, y compris des études de cas qui pourraient utilement contribuer à l'élaboration d'un didacticiel pratique en matière de gouvernance d'entreprise. Le Groupe reconnaît la nécessité de coopérer étroitement avec d'autres initiatives multilatérales et régionales dans ce domaine.

-----